



- Légende**
- Limite commune
  - Cours d'eau
  - Zones humides
  - Espace boisé remarquable au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
  - STEP
  - Zone de bruit des infrastructures
  - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
  - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
  - OAP au titre de l'article L151-6 du code de l'urbanisme
  - Patrimoine et changement de destination au titre de l'article L151-19 et L151-11-2 du code de l'urbanisme
  - Zonage

Les Emplacements Réservés

Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
1	Réalisation d'aménagement routier	Commune	319 m <sup>2</sup>



**Plan Local d'Urbanisme**



Commune de **La Marne**  
Département de Loire-Atlantique



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du  
**Jean-Marie BRUNETEAU, AVR. 2021**

**Bourg**  
Echelle 1/2 000